

**Enquêtes statistiques
dans le domaine du lait
et des produits laitiers**



© lidante - Fotolia.com

Bases juridiques :

- Arrêté royal du 25 avril 2013 relatif à des enquêtes statistiques dans le domaine du lait et des produits laitiers.
- Directive 96/16/CE du Conseil du 19 mars 1996 concernant les enquêtes statistiques à effectuer dans le domaine du lait et des produits laitiers.

Formulaire mensuel (lait de vache)

Renseignements relatifs à l'entreprise (les données en notre possession ont été pré-imprimées sur le formulaire; si ces informations sont incomplètes ou inexactes, veuillez les corriger en utilisant les cases correspondantes)

Entreprise	Numéro d'entreprise		Corrections	<input type="text"/>
	Dénomination			<input type="text"/>
	Rue,n°			<input type="text"/>
	Code postal, localité			<input type="text"/>
	Adresse internet			<input type="text"/>
Personne de contact	Dénomination			<input type="text"/>
	¹ Rue,n°			<input type="text"/>
	¹ Code postal, localité			<input type="text"/>
	Nom			<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle
	Tél ou GSM	/ Fax :		Tél : <input type="text"/> Fax : <input type="text"/>
	E-mail		<input type="text"/>	

¹ A ne compléter que si l'adresse est différente de celle du siège social de l'entreprise.

Personne de contact : Reynaert Jacqueline

Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium)

Chaque jour ouvrable de 9 à 16 heures. En cas d'impossibilité pendant ces heures, le mardi et le vendredi, sur rendez-vous, jusqu'à 20 heures.

North Gate III
Bd du Roi Albert II, 16
1000 Bruxelles

Tél: 02 277 69 35

info.dairy@economie.fgov.be
http://statbel.fgov.be

MATIÈRES PREMIÈRES: lait et crème			
RÉCEPTION DU LAIT ET DE LA CRÈME			
COLLECTE DIRECTE AUPRÈS DE DÉTENTEURS DE VACHES LAITIÈRES			
- en Belgique	(A) Quantité (litre)	(C) Matières Grasses (kg)	(D) Protéines (kg)
[101] Lait			
[102] Crème			
[103] Lait écrémé			
- dans un autre Etat membre de l'Union européenne			
[104] Lait			
[105] Crème			
[106] Lait écrémé			
ACHATS À UNE ENTREPRISE (IMPORTATIONS):			
- Achats à une entreprise située dans un autre Etat membre de l'Union européenne			
[107] Lait			
[108] Crème			
[109] Lait écrémé			
- Importations en provenance d'un pays hors Union européenne			
[110] Lait			
[111] Crème			
[112] Lait écrémé			
LIVRAISONS A L'ÉTRANGER DU LAIT ET DE LA CRÈME			
- Livraison dans un autre Etat membre de l'Union européenne	(A) Quantité (litre)	(C) Matières Grasses (kg)	(D) Protéines (kg)
[113] Lait			
[114] Crème			
[115] Lait écrémé			
- Exportations à destination d'un pays tiers			
[116] Lait			
[117] Crème			
[118] Lait écrémé			

AUTRES PRODUITS LAITIERS UTILISÉS (partie A)

	(E) Quantité Belgique (litre)	(F) Quantité Autres UE (litre)	(G) Quantité Autres hors UE (litre)	(K) Matières grasses Belgique (kg)	(L) Matières grasses Autres UE (kg)	(M) Protéines Belgique (kg)	(N) Protéines Autres UE (kg)
[201] Lait demi-écrémé							
[202] Lait battu (babeurre)							

AUTRES PRODUITS LAITIERS UTILISÉS (partie B)

Beurre/Matières grasses laitières:	(H) Quantité Belgique (kg)	(I) Quantité Autres UE (kg)	(J) Quantité Autres hors UE (kg)	(K) Matières grasses Belgique (kg)	(L) Matières grasses Autres UE (kg)	(M) Protéines Belgique (kg)	(N) Protéines Autres UE (kg)
[203] Beurre de laiterie							
[204] Matière grasse laitière anhydre							
[205] Huile de beurre (Butteroil) et beurre concentré							
[206] Autres							
Poudre de:							
[207] Crème							
[208] Lait entier							
[209] Lait demi-écrémé et partiellement écrémé							
[210] Lait écrémé							
[211] Lait battu							
[212] Lactosérum							
[213] Autres produits laitiers							
Lait concentré:							
[214] Lait évaporé (non sucré)							
[215] Lait condensé (sucré)							
[216] Crème de sérum/Lactosérum concentré							
Fromage:							
[217] Caillebotte							
[218] Fromage de transformation							
Fromage non affiné:							
(219) de laiterie							
(220) de ferme							
[221] Caséines et caséinates							
[222] Autres produits laitiers							

LACTOSÉRUM

	(A) Quantité (litre)	(C) Matières grasses (kg)	(D) Protéines (kg)
[301] Total disponibilités (Production; réception en provenance d'un fabricant de produits laitiers dont le siège d'exploitation est situé en Belgique; achats à l'étranger.			
[302] Total utilisations (Vente à l'étranger; livraison à destination d'un fabricant de produits laitiers dont le siège d'exploitation est situé en Belgique; livraison à d'autres utilisateurs en Belgique pour l'alimentation animale ou pour d'autres usages.			

PRODUITS FABRIQUÉS

LAIT NATURE

	(A) Quantité (litre)	(B) Quantité (kg)	(C) Matières grasses (kg)	(D) Protéines (kg)
[401] Lait entier				
Avec marque de contrôle AA:				
[402] Pasteurisé				
[403] U.H.T.				
Autres laits entiers:				
[404] Pasteurisé				
[405] Stérilisé				
[406] U.H.T.				
[407] Lait demi-écrémé				
Avec marque de contrôle AA:				
[408] Pasteurisé				
[409] U.H.T.				
Autres laits demi-écrémés:				
[410] Pasteurisé				
[411] Stérilisé				
[412] U.H.T.				
[413] Lait écrémé				
[414] Pasteurisé				
[415] Stérilisé				
[416] U.H.T.				
[417] Lait battu (y compris sucré)				

AUTRES LAITS ET BOISSONS LACTÉES (laits fermentés et yoghourts à boire non compris)

	(A) Quantité (litre)	(B) Quantité (kg)	(C) Matières grasses (kg)	(D) Protéines (kg)
[418] Lait chocolaté				
[419] Autres				

MÉLANGE DE LAIT ET DE MATIÈRES GRASSES VÉGÉTALES

	(A) Quantité (litre)	(B) Quantité (kg)	(C) Matières grasses (kg)	(D) Protéines (kg)
[420] Mélange de lait et de matières grasses végétales				

CRÈME

	(A) Quantité (litre)	(B) Quantité (kg)	(C) Matières grasses (kg)	(D) Protéines (kg)
Crème nature d'une teneur en matières grasses du lait:				
[421] Supérieure à 29%				
[422] Inférieure ou égale à 29%				
[423] Préparations à base de crème (sauces,...)				

LAITS FERMENTÉS (poudres et glaces non comprises)

	(A) Quantité (litre)	(B) Quantité (kg)	(C) Matières grasses (kg)	(D) Protéines (kg)
Nature (y compris avec sucre ou autres édulcorants) :				
[424] Yoghourt				
[425] Lait fermenté				
Autres (aromatisés, aux fruits,...) :				
[426] Yoghourt				
[427] Lait fermenté				

DESSERTS LACTÉS

	(A) Quantité (litre)	(B) Quantité (kg)	(C) Matières grasses (kg)	(D) Protéines (kg)
[428] Desserts lactés				

BEURRE ET AUTRES MATIÈRES GRASSES LAITIÈRES

	(B) Quantité (kg)	(C) Matières grasses (kg)	(D) Protéines (kg)
Beurre (Matière grasse du lait 80 à 89%) :			
[429] de laiterie			
[430] retravaillé			
Autres matières grasses du lait à teneur en graisse butyrique inférieure à 80%			
[431] Trois quarts beurre (matière grasse du lait: 60-62%)			
[432] Demi-beurre (matière grasse du lait: 39-41%)			
[433] Autres			
[434] Autres matières grasses du lait à teneur en graisse butyrique égale ou supérieure à 90%: beurre concentré, matière grasse, lait anhydre, butteroil et ghee			
[435] Préparation de beurre [à l'ail, aux fines herbes,...]			
[436] Mélanges de matières grasses animales ou végétales et de matières grasses laitières			

POUDRE A BASE DE:

	(B) Quantité (kg)	(C) Matières grasses (kg)	(D) Protéines (kg)
[437] Crème (MG: 42% et plus)			
[438] Lait entier (MG: 26 à -42%)			
Lait demi-écrémé et partiellement écrémé (MG: +1,5 à -26 %)			
[439] pour la consommation humaine			
[440] pour l'alimentation animale			
[441] Lait écrémé (MG: 1,5% max.)			
[442] Lait battu (babeurre)			
[443] Lactosérum			
[444] Autres produits laitiers			

LAIT ET LACTOSÉRUM CONCENTRÉS

	(B) Quantité (kg)	(C) Matières grasses (kg)	(D) Protéines (kg)
[445] Lait évaporé (non sucré)			
[446] Lait condensé (sucré)			
[447] Mélange de lait concentré et de matière grasse végétale			
[448] Crème de sérum/Lactosérum concentré			

FROMAGES

	(B) Quantité (kg)	(C) Matières grasses (kg)	(D) Protéines (kg)
Fromages:			
Frais			
(501) blanc nature			
(502) Ricotta			
(503) Autres			
(504) Caillebotte			
Autres fromages			
(505) de transformation			
(506) non affinés			
(507) Cheddar			
(508) Gouda			
(509) Herve			
Fromages de type italiens			
(510) Mozzarella			
(511) Autres fromages de type italien			
(512) Autres à pâte molle			
(513) Autres à pâte demi-dure			
(514) Autres à pâte dure			
(515) Fromage fondu			

GLACES

	(A) Quantité (litre)	(B) Quantité (kg)	(C) Matières grasses (kg)	(D) Protéines (kg)
Glaces de consommation				
(601) Crème glacée (MG lait: 7% et plus)				
(602) Glace au lait (MG lait: 2,5% et plus)				
(603) Autres glaces				
(604) Préparations de base pour glace de consommation				

AUTRES DÉRIVES LAITIERS

	(B) Quantité (kg)	(C) Matières grasses (kg)	(D) Protéines (kg)
[701] Caséine/Caséinate			
[702] Lactalbumine			
[703] Autre lactoprotéine			
[704] Lactose (lait de sucre)			
[705] Autres (matons,...)			

DIVERS

	(A) Quantité (litre)	(C) Matières grasses (kg)	(D) Protéines (kg)
[801] Lait écrémé et lait battu (babeurre) rétrocedés aux fermes			
[802] Produits acidifiés artificiellement (lait battu, écrémé, mélanges)			
[803] Lait destiné à l'alimentation animale			

TEMPS (facultatif)

Combien de temps (exprimé en minutes) avez-vous eu besoin pour remplir cette enquête?
(Le temps pour remplir l'enquête aussi bien que le temps pour rechercher les données peut être comptabilisé)

Temps (minutes)

Certifié exact, / / 2 0

Nom et signature du responsable:

Le questionnaire est à renvoyer à Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium), *North Gate – Bd du Roi Albert II 16, 1000 Bruxelles*, dûment rempli et signé, **avant le 20 du mois** suivant celui auquel se rapportent les renseignements à l'aide de l'enveloppe jointe.